

Plusieurs informations municipales dans cette édition

Fête de Noël
du comité des loisirs Hampden-Scotstown

DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE LA PANDÉMIE COVID-19, IL NOUS EST IMPOSSIBLE DE MAINTENIR NOS CÉLÉBRATIONS HABITUELLES DU « NOËL DES ENFANTS » PAR CONTRE LE PÈRE NOËL LUI, PENSE TOUT DE MÊME AUX ENFANTS DE HAMPDEN ET DE SCOTSTOWN ! COMME IL NE PEUT PAS PRENDRE LES ENFANTS SUR SES GENOUX COMME LES AUTRES ANNÉES, IL DEVRA MODIFIER SA FAÇON DE DISTRIBUER SES CADEAUX !

LE COMITÉ DES LOISIRS HAMPDEN-SCOTSTOWN, RECUEILLERA LES INSCRIPTIONS DES ENFANTS DÉSIANT RECEVOIR UN PETIT CADEAU DU PÈRE NOËL. LES LUTINS DU PÈRE NOËL DISTRIBUERONT LES CADEAUX AUX ENFANTS INSCRITS RÉSIDANT DANS L'UNE DES DEUX MUNICIPALITÉS SEULEMENT, LA SEMAINE AVANT NOËL, SOIT LA SEMAINE DU 13 AU 19 DÉCEMBRE 2020 !

Les enfants désirant s'inscrire doivent le faire via le Messenger de la page Facebook des Loisirs Hampden-Scotstown ou en téléphonant au (819) 657-4352. Vous avez jusqu'au samedi 5 décembre 2020 pour envoyer le nom de l'enfant, son âge et son adresse pour que les lutins puissent bien accomplir leur mission de Noël.

N'oubliez pas d'écrire quand même au père Noël cette année !
En espérant que la visite de nos lutins remplisse vos cœurs et ceux des enfants de chaleur et de joie en ce temps des fêtes différent.

Chaleureusement, votre comité des Loisirs Hampden-Scotstown !



Avis public du résultat de l'élection

Municipalité

Ville de Scotstown

Scrutin du

2020 | 12 | 20

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Monique Polard, présidente d'élection, que, après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

Poste	District, quartier ou numéro de poste	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire	_____	_____	Sylvie Dubé

Signature

Donné à _____

Ville de Scotstown

Municipalité

, le

2020 | 11 | 20

année mois jour



Président d'élection

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, qu'une séance extraordinaire se tiendra **mardi, le 1^{er} décembre 2020 à 18 h 30.**

Les délibérations ainsi que la période de questions lors de cette séance porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2021
4. Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Donné à Scotstown, ce 22^e jour du mois de novembre 2020.



Monique Polard, Directrice générale



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone : (819) 560-8433 - Télécopieur : (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 18 H 30 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET SÉANCE MENSUELLE ORDINAIRE À 19 H DU CONSEIL MUNICIPAL LE 1^{er} DÉCEMBRE 2020

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown :

Étant située en zone rouge, la Ville de Scotstown se doit de restreindre l'accès au public.

Par conséquent et conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances extraordinaire et ordinaire du conseil municipal du mardi 1^{er} décembre 2020 se tiendront à huis clos

Les séances du conseil doivent encore se tenir sans public.

En vertu de l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, certaines exigences concernant les séances qui doivent être en temps normal publiques ont été introduites. Ces exigences s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Un compte rendu détaillé sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible après la séance.

De plus, afin de rendre possible l'information aux citoyens ainsi que leur participation, le conseil municipal met en place le mécanisme suivant :

- L'ordre du jour préliminaire pour les séances extraordinaire et ordinaire du 1^{er} décembre 2020 seront diffusés sur le site web de la ville (<https://scotstown.net/>) au plus tard : vendredi 27 novembre 2020 et dans l'Info-Scotstown, novembre 2020, volume 9, numéro 3.
- Les citoyens ayant des questions envers le conseil municipal peuvent le faire par courriel à ville.scotstown@hsfqc.ca au plus tard lundi 30 novembre 2020 à 12 h (midi), selon les règles suivantes :
 - La personne devra indiquer son nom et son adresse sur le courriel;
 - La 1^{ère} période de questions : Toutes questions d'intérêt général ou sujets divers;
 - La 2^e période de questions : Les questions doivent faire référence uniquement à un sujet inscrit à l'ordre du jour.
- Lors des périodes de questions, le conseil municipal prendra connaissance des questions reçues et les réponses seront rédigées dans les comptes rendus détaillés des séances du conseil, qui seront diffusés sur le site web de la ville.

Advenant que le conseil municipal ne puisse répondre au cours de la séance à une question, celle-ci sera traitée lors de la prochaine séance du conseil. La Municipalité se réserve le droit de reformuler les questions pour améliorer la compréhension de celles-ci. Toutefois, veuillez noter que les questions incomplètes ou qui ne sont que des commentaires sans réel questionnement ne pourront être prises en compte. Il se peut que le temps nous empêche de répondre à toutes les questions; le Conseil vous répondra alors par courriel dans les jours qui suivent.

Donné à Scotstown, ce 23 novembre 2020

Monique Polard, Directrice générale

OFFRE D'EMPLOI

Employé aux travaux publics

- Poste de remplacement pour une période indéterminée - possibilité de permanence

Secteur : voirie et réseau routier, réseaux municipaux (aqueduc et égout), entretien des lieux publics, maintenance des véhicules et équipements

La Ville de Scotstown est à la recherche d'un employé aux travaux publics pour un remplacement pour une période indéterminée et possibilité de permanence. Ce poste est sous la supervision du Conseil municipal de la Ville de Scotstown et sous l'autorité de la directrice générale.

Certains travaux et interventions exigent la présence de deux personnes pour des raisons de sécurité, pour les espaces restreints et pour les travaux lourds. L'employé sera appelé à travailler en équipe avec les autres employés permanents ou temporaires municipaux et/ou le technicien en assainissement des eaux.

Horaire de travail : Période estivale : 40 heures par semaine
Période hivernale : variable selon les travaux. Horaire sur 7 jours

Description de tâches

- Voirie : patrouille régulière pour vérifier l'état des fossés et de la chaussée des routes, vérification et installation et remplacement des panneaux de signalisation, épandage de l'abat-poussière, réparer les nids de poule de la chaussée, déneigement des trottoirs et des stationnements plus le sablage, déneigement des bornes incendie, etc.;
- Réseaux aqueduc et égout : travaux pour le remplacement et réparation de conduites, réparation et entretien des équipements des stations de pompage, poste de chlore, station épuration : pelouse et désherbage, nettoyage du réservoir d'eau potable, nettoyage du réseau d'aqueduc, supervision du nettoyage des égouts pluviaux, etc.
- Entretien des véhicules, machineries et des outils, mécanique et soudure, etc.;
- Entretien des lieux municipaux : bâtiments, terrains, parcs, piste cyclable, réparation (vider les poubelles et bacs de récupération sur les terrains municipaux, ramasser des débris sur les terrains de la ville, entretien et nettoyage des toilettes municipales du parc, entretien des pelouses et plates-bandes, etc.)
- Patinoire : préparer (et démonter) les bandes et pourrait être appelé à entretenir et surveiller, etc.
- L'employé peut être appelé à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat.

Exigences

- Secondaire 5 complété ou l'équivalent;
- Doit détenir un permis de conduire valable;
- Fiable, honnête, débrouillard et ponctuel;
- Faire preuve de respect et de discrétion dans l'exercice de ses fonctions, démontrer un sens des responsabilités et de l'organisation;
- Personne habile de ses mains, en bonne forme physique et aime le travail à l'extérieur;
- Expérience dans l'opération et conduite de machineries (exemple : tracteur);
- Connaissances en mécanique et soudure – Un atout important;
- Capacité de travailler en équipe;

Date de début : Immédiatement – Période de probation : 3 mois

Rémunération : À discuter selon l'expérience

Commentaires

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 4 décembre 2020 seulement par courrier, courriel ou par télécopieur à : Ville de Scotstown – Offre emploi : Travaux publics

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca - Téléphone : 819 560-8433, poste 7 - Télécopieur : 819 560-8434

** Ne pas vous présenter en personne. Le bureau municipal est fermé au public en raison du COVID-19.